



PIETONNISATION ET SÉCURISATION

DU CENTRE-VILLE

Arrêté de Police n°2026-124 du 3 septembre 2026

Horaires des bornes du 1^{er} janvier au 15 juin et du 15 septembre au 31 décembre hors vacances scolaires et longs week-ends :

- Rue Jean Monnet et Place de la Liberté :
Bornes en position basse de 6h à 9h15 et de 13h15 à 15h15
- Rue Jules David, de la Cure et du Printemps :
Bornes en position basse de 6h à 9h15 et de 13h15 à 15h15 tous les jours de marché (du 1^{er} janvier au 1^{er} avril, bornes en position basse en fonction de la fréquentation et de la météo)
En dehors des jours de marché, les bornes seront basses toute la journée

Horaires des bornes du 15 juin au 15 septembre (saison haute), longs week-ends et vacances scolaires

- Rue Jean Monnet et Place de la Liberté :
Bornes en position basse de 6h à 9h15 et de 13h15 à 15h15
- Rue Jules David et rue de la Cure :
Bornes en position basse de 6h à 9h15 et de 13h15 à 16h30
(Pendant les vacances scolaires d'hiver, selon la météo ou la fréquentation, les bornes pourront être en position basse)
- Rue du Printemps :
Borne en position basse de 13h15 à 9h15